

DÉCISION MUNICIPALE**2025 – 006**

Service : Action auprès des personnes âgées et des personnes handicapées
Références : S.R.

Objet : RENOUELEMENT DES ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION RÉSEAU FRANCOPHONE VILLES AMIES DES AÎNÉS

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22.

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé.

Vu la délibération n°2021-74 du 11 octobre 2021, par laquelle le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune au réseau francophone des Villes Amies des Aînés.

Considérant l'intérêt pour la commune de Couëron de renouveler son adhésion au réseau francophone des Villes Amies des Aînés (VADA), cette association ayant pour objectif d'accompagner les territoires dans la prise en compte des besoins de la population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement,

décide

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'association suivante, pour l'année 2025, et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025 :

Association	Montant cotisation
Réseau francophone des Villes Amies des Aînés (VADA)	630,00 €

Article 2 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 07/01/2025



Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 08/01/2025 au 08/03/2025 Transmise en Préfecture le :

08/01/2025